République Algérienne Démocratique et Populaire
Services du Premier Ministre

COMMUNIQUÉ
DE PRESSE

13-04- 2022

Réunion du Gouvernement

Le Premier Ministre, Monsieur Aïmene BENABDERRAHMANE a présidé, ce Mercredi 13 Avril 2022, une Réunion du Gouvernement tenue au Palais du Gouvernement.

Lors de sa réunion hebdomadaire, le Gouvernement a eu à examiner les points suivants :

Dans le domaine de l'Agriculture et du Développement Rural :

Une communication a été présentée par le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural sur l'état des lieux des centres de recherche et instituts techniques sous tutelle du Ministère chargé de l'Agriculture.

En effet, le secteur de l'agriculture dispose de :

- Deux (02) instituts de recherche à savoir : (i) l'Institut National de Recherche Agronomique d'Algérie (INRAA) et (ii) l'Institut National de Recherche Forestière (INRF) ;
- Six (06) instituts et centres nationaux ;
- Cinq (05) instituts techniques.

La communication a porté sur les voies et moyens à mettre en œuvre pour l'amélioration du mode de fonctionnement de l'ensemble des centres de recherche relevant de ce département ministériel, de manière à leur permettre de s'inscrire dans une vision économique à travers notamment les travaux de recherche et de développement et de recentrer leurs rôles autour des défis actuels, à savoir l'intensification de la recherche appliquée et la relance de la banque de gènes pour protéger les ressources génétiques et promouvoir la production de semences locales pour satisfaire les besoins des agriculteurs dans ce domaine. Il s'agit aussi de renforcer les capacités nationales en production laitière et de viandes rouges à travers une réorganisation du centre national de l'insémination artificielle et de l'amélioration génétique (CNIAAG).

Aussi, la démarche qui sera mise en œuvre visera principalement à adapter les statuts juridiques et l'organisation de ces instituts, à travers la rationalisation et la mutualisation de l'exploitation des moyens existants et en les soumettant à une stratégie précise en matière de recherche avec des objectifs et des indicateurs chiffrés. Cette nouvelle stratégie permettra à ces centres de contribuer pleinement dans la sécurité alimentaire du pays.

Dans le domaine du Commerce et de la Promotion des Exportations :

Le Ministre du secteur a présenté une communication afférente aux modalités de prise en charge des décisions de Monsieur le Président de la République, prises lors de la réunion du Conseil des Ministres du 10 Avril 2022, relatives à l'augmentation des marges bénéficiaires des différents intervenants dans la production, la distribution et la commercialisation du lait pasteurisé conditionné en sachets, tout en maintenant le prix de vente au consommateur à 25 DA/Litre.

Il a également été examiné les modalités de mise en œuvre de la nouvelle cartographie de distribution de la poudre de lait et du lait subventionné afin d'améliorer l'approvisionnement de l'ensemble des communes du pays en ce produit.

Dans le domaine de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme:

Il a été présenté une communication sur le rapport annuel sur la situation des personnes âgées en Algérie qui intervient conformément aux dispositions de l'article 38 de la Loi n°10-12 du 29/12/2010, relatif à la protection des personnes âgées.

Ce rapport souligne les progrès les plus importants réalisés par notre pays dans le renforcement du principe de la protection juridique et sociale des personnes âgées, à savoir : la gratuité des soins de santé, le droit à l'éducation, à la formation, à la sécurité sociale, ainsi que la participation des personnes âgées aux activités économiques et leur contribution au développement durable.

Ce rapport propose également des recommandations pour améliorer la prise en charge des besoins de cette catégorie particulière de la population dans l'objectif de leur assurer une meilleure protection sociale et juridique.